



COMMUNE DE NEUILLY EN THELLE
Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Neuilly-en-Thelle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de M DENIS JACOB, Maire, en suite de la convocation du 14 avril 2026.

Etaient présents :

MM. JACOB DENIS, DALCE LOUIS, SARDOU BELAID, BAILLY JULIEN, BOURGOIN ANDRE, BOUSSOUIRA MALIK, ABDEBREIMAN GARY, ROS JOSEPH, MOYSE ROGER, ARMAGNAGUE CHRISTOPHE ARNAUD, BAGORIS BAPTISTE, RODOLPHE KERAUDRAN,

MME LAMBIN MELANIE, MECHALI CHARLOTTE, SEMPRES CATHERINE, BOURGOIN JOSETTE, KAISER CELINE, LAURENT EVA, CUFFEL CORINNE, LE ROUX MELANIE, KRID NORA, JEAN PIERRE RACHEL, SOARES SANDRINE, MERONE LOVELY,

Absents excusés :

- Mme Sandrine NOOR (pouvoir à M BAGORIS Baptiste)
- Mme Sandra BONNAY (pouvoir M DALCE Louis)
- M. Frédéric CUFFEL (pouvoir Mme CUFFEL Corinne)

Secrétaire de séance : Mme RACHEL JEAN PIERRE

ORDRE DU JOUR

- Appel nominal
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 16 février 2026
- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026

DELIBERATIONS

- Convention de coordination de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'Etat
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Fixation du nombre d'élus appelés à siéger au CA du CCAS
- Election au CA du CCAS des membres du Conseil Municipal
- Constitution des commissions municipales et désignation des membres

FINANCES

- Compte financier unique 2025
- Affectation du résultat 2025
- Vote des taux 2026
- Vote du budget 2026

INFORMATIONS

- Arrêtés de délégation de fonctions

Ouverture de séance

M. le Maire ouvre la séance, salue les membres du conseil municipal ainsi que le public présent.

Avant l'appel nominal, M. le Maire informe l'assemblée de la démission de M. Noël Jordan, motivée par un départ de la région pour raisons professionnelles, et remplacé par madame Bonnay.

Il est procédé à l'appel nominant. A ce titre, sont pris en compte les pouvoirs de M. Frédéric Cuffel à Mme Corinne Cuffel, de Mme Sandra Bonnay à M. Dalcé Louis et de Mme Sandrine Noor à M. Baptiste Bagoris. Le quorum est constaté.

Mme Rachel Jean-Pierre est désignée secrétaire de séance, sans autre candidature.

Approbation des procès-verbaux précédents

Objet : Procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2026

Observations : M. le Maire précise qu'il s'agit du procès-verbal de la majorité sortante. Aucune remarque n'est formulée.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

Objet : Procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2026

Observations : M. le Maire rappelle qu'il s'agissait du conseil municipal d'installation. Aucune remarque n'est formulée.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

Convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État

Présentation

M. le Maire expose que le projet de convention a été transmis dans les délais, puis modifié sur la forme afin de reprendre la trame rédactionnelle demandée par la préfecture. Il précise que le document a été validé par la préfecture et transmis au procureur de la République. Il rappelle que la précédente convention arrive à terme et qu'un renouvellement est nécessaire, notamment pour permettre l'armement des agents de la police municipale.

Interventions des élus

Mme Sandrine Soares : Demande que les modifications entre deux versions de documents soient clairement signalées, afin d'éviter une comparaison manuelle. Elle interroge également le maire sur les recrutements annoncés, les fiches de poste, les candidatures et l'association des policières municipales aux évolutions d'organisation et d'horaires.

Réponse : M. le Maire répond qu'il n'y a pas de changement de fond mais de forme. Il indique que le recrutement de deux policiers municipaux est encore à l'étude et que l'ouverture des postes sera soumise lors d'un prochain conseil municipal. Il indique avoir rencontré les deux policières municipales, qui ne se sont pas opposées au principe des évolutions évoquées. Il précise vouloir que l'ensemble des policiers municipaux soient armés et qu'une des deux policières ne l'est pas à ce jour, sans opposition de principe de sa part pour qu'elle le soit.

Mme Sandrine Soares : Interroge la commune sur le rôle de la police municipale en matière d'urbanisme : procès-verbaux, constats, conformités et articulation avec le service urbanisme ou les services techniques.

Réponse : M. le Maire indique que la police municipale continuera les missions d'urbanisme prévues dans la convention antérieure. Les agents seront formés si besoin.

Décision

La convention est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Présentation

M. le Maire présente la délibération relative aux délégations du conseil municipal au maire pour la durée du mandat. Il indique que la rédaction tient compte des remarques formulées par M. Christophe Armagnague lors du conseil municipal du 28 mars 2026, notamment en matière d'emprunt et de ligne de trésorerie. Les délégations portent notamment sur les tarifs de voirie, la réalisation d'emprunts dans la limite de 2 000 000 euros, les marchés publics lorsque les crédits sont inscrits au budget, les assurances, les régies, les concessions, les dons et legs, les actions en justice,

les droits de préemption, les lignes de trésorerie dans la limite de 100 000 euros par année civile, les demandes de subventions et les autorisations d'urbanisme relatives aux biens municipaux.

M. le Maire précise que les points mentionnant des « conditions ou limites fixées par le conseil municipal » reviendront devant l'assemblée lors d'un prochain conseil afin d'en définir les modalités. Il ajoute que le budget relatif aux travaux est prévu dans le cadre du budget primitif, puis instruit avec la commission d'appel d'offres (CAO), avant retour devant le conseil municipal selon les procédures applicables.

Interventions des élus

M. Christophe Armagnague : Estime que la délibération pourrait être rédigée plus directement, notamment pour l'action en justice, en prévoyant que le maire puisse agir « dans tous les cas ». Il critique également l'absence de montant limitatif pour les travaux et considère qu'un dépassement significatif d'une opération devrait revenir devant le conseil municipal. Il annonce voter contre pour des raisons de fond et de forme.

Réponse : M. le Maire lui répond que c'est exactement ce qu'il vient de présenter et que la délibération a été vérifiée juridiquement. Il considère qu'un montant limitatif spécifique pour les travaux ne s'impose pas dès lors que les opérations sont prévues au budget, examinées en CAO et reviennent devant le conseil municipal. Concernant la maison médicale, il indique que le projet n'est pas suffisamment avancé pour arrêter un coût et qu'il devra être travaillé avec l'ARS, l'Assurance maladie et les partenaires financeurs.

Il ajoute, après le vote, que la nouvelle équipe est en place depuis à peine un mois et qu'il préfère revenir devant le conseil pour sécuriser les conditions d'application des délégations au maire plutôt que de précipiter des décisions.

Décision

La délibération est adoptée à la majorité par 21 voix ;

3 voix contre — Mme Sandrine Soares, Mme Lovely Méroné, M. Christophe Armagnague ;

3 abstentions — M. Baptiste Bagoris dont pouvoir de Mme Sandrine Noor, M. Rodolphe Kéraudran.

Centre communal d'action sociale – fixation du nombre de membres du conseil d'administration

M. le Maire rappelle que le CCAS est un établissement public administratif chargé d'animer l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées. Il propose de fixer à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 5 membres élus par le conseil municipal et 5 membres nommés par le maire, ce dernier étant président de droit. Il précise que ce nombre est identique à celui de la précédente mandature.

Aucune observation n'est formulée. La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS – élection des membres élus du conseil d'administration

M. le Maire rappelle les règles d'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS : scrutin secret de liste, représentation proportionnelle au plus fort reste, impossibilité pour le maire, président de droit, de figurer sur une liste. Il précise que les fournisseurs de biens ou de services au CCAS ne peuvent être membres du conseil d'administration.

La majorité présente une liste composée de Mme Catherine Semprez, Mme Eva Laurent, Mme Rachel Jean-Pierre, Mme Céline Kaisser et Mme Mélanie Leroux.

Aucune autre liste de candidat n'est proposée.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

À l'issue du scrutin, sont proclamées élues : Mme Catherine Semprez, Mme Eva Laurent, Mme Rachel Jean-Pierre, Mme Céline Kaisser et Mme Mélanie Leroux par 21 voix pour, 4 blancs et 2 nuls

M. le Maire précise que les courriers relatifs aux membres nommés sont adressés ou en cours de transmission aux organismes concernés par l'action sociale ainsi qu'aux associations locales Le Petit Plus et le club des aînés La Fine Équipe.

Constitution des commissions municipales et désignation de leurs membres

Présentation

M. le Maire rappelle que les commissions municipales sont des commissions d'étude chargées de préparer les questions soumises au conseil municipal. Elles émettent des avis ou propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre. Il indique que leur composition doit permettre l'expression pluraliste des élus et que le maire en est président de droit.

Huit commissions sont proposées :

- sécurité, urbanisme, voirie, cimetière et patrimoine ;
- administration générale, liste électorale, personnel, discipline et santé ;
- développement économique, commerce et artisans ;
- éducation, jeunesse et petite enfance ;
- travaux, aménagement urbain et environnement ;
- social, solidarité, aînés, culture, fêtes et cérémonies ;
- communication institutionnelle et médiatique ;
- vie associative et sport.

M. le Maire précise que les membres non désignés pourront assister aux commissions, mais que seuls les membres désignés y auront voix active.

Interventions des élus

Mme Sandrine Soares : Demande que les dates des commissions soient transmises suffisamment tôt afin que les élus puissent s'organiser, compte tenu du nombre restreint de membres et de la nécessité de se répartir les commissions.

Réponse : M. le Maire indique que les vice-présidents de commission seront désignés lors d'une réunion d'installation prévue le 5 mai à partir de 20 heures, par créneaux d'un quart d'heure, et que chaque vice-président pourra ensuite convoquer la commission sur les sujets à traiter.

Il précise son choix de commissions plus restreintes estimant que les commissions lors du mandat précédent étaient trop larges et peu réunies. Il cite notamment la commission d'appel d'offres qui ne s'est jamais réunie et la commission urbanisme de la précédente mandature qui ne s'est réunie qu'au moment du PLU soit 6 fois en 6 ans. Il affirme vouloir des commissions plus actives, avec une participation réelle des oppositions.

Mme Soares Sandrine : répond que la commission urbanisme relevait surtout de la planification, qui a mobilisé plusieurs années et des réunions avec les personnes publiques associées ; elle estime qu'il n'y avait pas lieu de réunir une commission.

Réponse : M. le Maire rappelle que le travail a aussi été conduit par le service urbanisme de la commune, le bureau d'études et des élus de l'opposition lors du COPIL.

Le conseil décide à l'unanimité de procéder aux désignations à main levée et non au scrutin secret. Les compositions des huit commissions sont ensuite votées commission par commission et adoptées à l'unanimité. Les vice-présidents de commission seront désignés le 5 mai à partir de 20 heures.

Compte financier unique 2025

Présentation

M. le Maire présente le compte financier unique 2025. Il rappelle que ce document retrace l'exécution d'un budget élaboré, voté et conduit par la majorité municipale précédente et qu'il ne traduit pas les orientations de la nouvelle majorité.

Il indique que le résultat cumulé excédentaire s'élève à 1 972 001 euros, dont 1 301 789 euros en fonctionnement et 670 212 euros en investissement. Il relève que plus de 1,3 million d'euros de crédits de fonctionnement n'ont pas été consommés et que, sur près de 1,7 million d'euros inscrits en investissement, environ 617 000 euros ont été effectivement dépensés. Il mentionne également 152 313 euros de dépenses engagées non réalisées et reportées sur l'exercice 2026.

M. le Maire estime que l'excédent constaté traduit à la fois une situation financière favorable et une sous-réalisation de projets. Il précise que l'encours de dette est d'environ 3 950 000 euros, que le ratio d'endettement reste contenu à 0,34 et que les charges de personnel représentent un peu plus de 52 % des dépenses de fonctionnement.

Il conclut que le CFU constitue un point de départ : il n'engage pas politiquement la nouvelle majorité, mais oblige collectivement à mieux faire correspondre crédits votés et exécution effective.

Décision

Aucune remarque n'est formulée. Le compte financier unique 2025 est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de l'exercice 2025

M. le Maire présente l'affectation du résultat issue de la gestion 2025. Il rappelle le résultat cumulé de 1 972 001 euros, dont 1 301 789 euros en fonctionnement et 670 212 euros en investissement, ainsi que le besoin de financement lié aux restes à réaliser, évalué à 152 313 euros. Il explique que l'affectation proposée permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, de préserver une épargne en fonctionnement et de préparer le budget primitif 2026 sur des bases sécurisées.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

La délibération est adoptée à la majorité : 24 voix pour et 3 abstentions (M. Bagoris dont pouvoir de Mme Noor, M. Keraudran).

Vote des taux d'imposition 2026

M. le Maire rappelle que le vote des taux d'imposition des taxes directes locales relève du conseil municipal. Il propose de reconduire les taux à l'identique, conformément à l'engagement pris pendant la campagne électorale et à la pratique des années précédentes.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,27 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,27 %.
- Taxe d'habitation : 11,40 %.

Aucune remarque n'est formulée. Les taux 2026 sont adoptés à l'unanimité.

Budget primitif 2026

Présentation

M. le Maire présente le budget primitif 2026, établi après reprise et affectation des résultats 2025. Le budget est présenté en équilibre comme suit :

Section investissement : recettes inscrites à hauteur de 1 372 932,07 € et dépenses inscrites à hauteur de 1 370 932,07 €.

Section fonctionnement : recettes inscrites à hauteur de 5 949 402,27 € et dépenses inscrites à hauteur de 5 949 402,27 €.

Interventions des élus

M. Christophe Armagnague : Interroge le maire sur l'écart entre les prévisions et le réalisé en recettes. Il relève une prévision antérieure d'environ 2,4 M€ pour un réalisé d'environ 2,1M€, puis une nouvelle prévision à 2,524 M€. Il demande si cette évolution repose sur des bases fiscales dynamiques ou sur une reconduction prudente. Il interroge également l'augmentation des chapitres 011, 012 et 65, notamment les charges de personnel.

Réponse : M. le Maire réitère son propos en indiquant que ce constat est hérité de la majorité précédente dont faisait partie madame Soares. Il précise que le budget reste prudent car la nouvelle équipe hérite d'une situation sur laquelle elle disposait de peu d'informations. Il assume l'augmentation des charges de personnel, liée notamment au projet de recrutement de deux

policiers municipaux et d'un ASVP, ainsi qu'aux régularisations éventuelles de situations individuelles. Il indique que des fiches de poste sont absentes ou insuffisantes, que certaines évolutions d'échelon n'auraient pas été opérées et qu'un audit financier et RH est engagé ou en cours de préparation, avec éventuel recours au Centre de gestion ou à un cabinet spécialisé.

Il souligne que la gestion administrative et RH doit être reprise en profondeur, notamment en matière de dématérialisation, d'organisation et de fiches de poste. Il salue le travail de Mme Coquillard, compte tenu des conditions dans lesquelles elle a exercé.

M. Christophe Armagnague : Demande des précisions sur le chapitre 65, notamment les subventions aux associations et les indemnités des élus.

Réponse : M. le Maire explique que les indemnités évoluent du fait du passage de la commune dans la strate de plus de 3 500 habitants. Il précise également que le budget formation peut aller jusqu'à 20% des indemnités des élus. Pour 2026, il est porté à 5 000 €, correspondant à 4 % des indemnités annuelles. Sous le mandat précédent la formation ne représentait que 2% et rappelle que la formation des élus constitue un droit. Il conclue en indiquant qu'il y a 7 adjoints aujourd'hui contre 8 lors de la précédente mandature.

Il détaille ensuite les subventions par association. Il indique que le budget prévisionnel 2025 était de 102 112 €, que le compte administratif 2025 ressort à 105 200 €, que les demandes 2026 s'élèvent à 129 100 € et que les subventions actées pour 2026 représentent un total de 110 700 €, soit 5 500 € de plus qu'en 2025.

Il ajoute qu'une réserve de 8 000 € est prévue, en particulier en vue de la création d'un comité des fêtes. Il affirme que ce comité n'a pas vocation à se substituer aux associations, mais à organiser à terme les fêtes communales et à générer des recettes propres pour alléger le budget communal. Il confirme que les événements existants — fête communale, Saint-Jean, fête des enfants, marché de Noël et cérémonies — entre autres, sont maintenus.

Décision

Aucune autre question n'étant posée, le budget primitif 2026 est soumis au vote. Il est adopté à la majorité : 21 voix pour et 6 abstentions (Mme Soares, M. Armagnague, Mme Méroné, M. Bagoris dont pouvoir de Mme Noor, M. Keraudran).

INFORMATIONS

Arrêtés de délégation de fonctions

M. le Maire présente les arrêtés de délégation de fonctions des adjoints, transmis en préfecture :

Mme Josette Bourgoïn — Vie associative et sport : Gestion des demandes de subvention ; coordination des activités associatives ; gestion logistique et mise à disposition des salles communales ; organisation du forum des associations.

M. Julien Bailly — Communication institutionnelle et médiatique : Gestion des réseaux de communication, du site internet et de la page Facebook ; couverture photo et vidéo des événements ; lien avec les médias et communiqués de presse.

Mme Catherine Semprez — Affaires sociales, solidarité, aînés, fêtes, cérémonies et culture : Gestion des demandes relevant de ces domaines ; organisation des événements communaux ; aides sociales et solidarité ; services aux personnes âgées, notamment isolées ; fêtes et cérémonies communales.

M. Belaïd Sardou — Travaux, aménagement urbain et environnement : Coordination avec les services techniques et prestataires sur les équipements, l'embellissement, la végétalisation et l'amélioration du cadre de vie extérieur.

Mme Charlotte Mechali — Education, petite enfance et jeunesse : Relations avec le personnel enseignant et les équipes pédagogiques ; projet de maison des jeunes.

M. Louis Dalcé — Développement économique, commerces et artisanat : Partenariats économiques ; événements municipaux, forum de l'emploi, animations commerciales et événements liés aux acteurs économiques locaux.

Mme Mélanie Lambin — Affaires générales, liste électorale, personnel, discipline et santé : Développement du projet de pôle santé en lien avec l'ARS, l'Assurance maladie, l'État, la Région, le Département et la communauté de communes.

M. le Maire informe également le conseil de son élection comme vice-président de la Communauté de communes Thelloise, en charge de l'action sociale communautaire, des espaces France services et de la santé.

M. le Maire annonce le lancement d'un nouvel outil de communication communale : un nouveau site internet et une application gratuite pour les habitants permettant de recevoir les informations communales en temps réel. Il indique que la commune recourra à l'application Intramuros, utilisée par plus de 8000 communes, et que le dispositif permettra une gestion simultanée de l'application, du site internet et du panneau lumineux. Les associations, commerçants et artisans pourront disposer d'un accès pour créer leur propre page et diffuser leurs informations avec validation préalable par la commune.

Interventions des élus

Mme Lovely Mérone : indique avoir transmis son autorisation relative au droit à l'image et demande une confirmation de réception par courriel.

Réponse : M. le Maire indique qu'une vérification sera faite.

Questions diverses

Mme Sandrine Soares : Demande les raisons de la résiliation de la convention d'éco-pâturage au bassin d'orage.

Réponse : M. le Maire confirme que la convention d'éco-pâturage est résiliée. Il explique que la police municipale a dû intervenir à plusieurs reprises pour des animaux échappés et qu'elle a autre chose à faire que d'être requise pour cela.

M. le Maire informe le conseil que la commune va travailler à la réhabilitation du stade municipal, avec des aménagements pour enfants et adultes, une piste restaurée, des activités extérieures et davantage de végétalisation. Il précise que le projet ne sera pas finalisé en 2026 mais pourrait aboutir en 2027 si les conditions sont réunies.

Mme Sandrine Soares : Interroge le maire sur les jeux d'enfants retirés au parc de l'école maternelle et demande s'ils seront restaurés ou remplacés.

Réponse : M. le Maire répond que deux jeux du square Bardel ont été retirés en raison d'un problème de sécurité lié au dénivelé du sol. La commune est déjà en cours de prospection pour remettre des jeux et espère une réalisation avant l'été 2026, sans pouvoir donner de date certaine.

Clôture de séance

Aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance. Il remercie les élus pour leur participation et les échanges, ainsi que le public présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance

Madame RACHEL JEAN PIERRE

Le Maire

DENIS JACOB